Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'usage conditionnel pour la réduction d'un logement dans le bâtiment situé aux 7940-7942, avenue Drolet.

La demande vise l'autorisation de l'usage conditionnel visant la réduction d'un logement dans une zone où un usage de la famille habitation est autorisé et ce, dans le but de transformer un duplex en maison unifamiliale.

En vertu de l'article 27 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001), des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, celles-ci pouvant porter notamment sur la superficie de l'usage projeté ou la validité de la résolution.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 4 février 2025, à 18 h 30 à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 405, avenue Ogilvy, salle 201, à Montréal.**

Toute demande d'information peut être acheminée au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 17 janvier 2025

La secrétaire d'arrondissement substitut,
Gabrielle Gauthier

Publication : Site internet de l'arrondissement et Bureau d'accès Montréal de l'arrondissement